

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [7-8]

Artikel: Berne francophone

Autor: G.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

L'égalité au Grand Conseil. — Le rapport du Conseil d'Etat sur l'égalité entre les hommes et les femmes, que nous avons présenté dans notre numéro de mai, a été l'objet d'une grande discussion au Grand Conseil, le mercredi 30 mai. Une commission de députés avait examiné ce rapport et Mme Suzy Cornaz exprima au nom de la majorité sa satisfaction quant à l'idée du rapport et quant à son contenu. La commission remarque cependant qu'elle ne partage pas le scepticisme du Conseil d'Etat qui dénie toute utilité à l'adjonction d'un article 4 bis dans la Constitution fédérale. Mme Hélène Grand, au nom de la minorité, propose de refuser tout le rapport, à cause de l'attitude du gouvernement à propos de cet article 4 bis.

La discussion est abondante : prennent la parole Mmes Ménétrey, Scherler, Bornand, Perrin, Jost, ainsi que M. Duvoisin, qui aurait voulu un rapport plus complet, M. Vuagniaud qui nous donne l'inévitable morceau de bravoure à propos de l'enseignement de la couture, et M. Meylan, qui propose une résolution : celle-ci est acceptée par 78 voix contre 42.

En voici les termes : « Le Grand Conseil, soucieux de voir abolir tout privilège lié au sexe, constatant que ce domaine dépend pour une bonne part du droit fédéral, exprime le vœu qu'un nouvel article 4 bis, tel que proposé par une initiative populaire, vienne expressément consacrer le principe de l'égalité des sexes dans la Constitution fédérale. »

Ensuite de quoi, il fut pris acte du rapport du Conseil d'Etat.

Le 6 juin, le député Leresche, de Renens, déposa une initiative constitutionnelle visant à inscrire l'égalité des sexes dans la Constitution vaudoise. Il demande en outre que le peuple vaudois soit appelé à se prononcer en même temps sur la modification de l'article 4 de la Constitution vaudoise. Ce serait renouveler le coup du 1er février 1959 : les Vaudois avaient été les seuls à se prononcer à la fois sur le suffrage féminin fédéral et cantonal.

S. Chapuis

Lycée-Club (rue de Bourg 15, Lausanne) : **Du samedi 25 août au mercredi 12 septembre** : Exposition céramiques Bettens-Gindrat. Chaque jour de 14 à 18 heures (sauf vendredi). Nocturne le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée libre.

A Chésereux, une femme à l'Exécutif. — La Municipalité (dans le canton de Vaud, c'est l'exécutif!) de Chésereux comprendra désormais une femme : Mme Denise FRUET a été élue dimanche 17 juin. Elle l'a emporté sur son concurrent par 68 voix sur 143, au second tour du scrutin.

Félicitations et vœux de la rédaction !

Le Centre social protestant vaudois soutient l'initiative pour une protection efficace de la maternité. — Par le grand nombre de personnes qui le consultent quotidiennement, le CSP (son comité, ses collaborateurs) constate les lacunes de la législation en divers domaines.

Il est ainsi le fréquent témoin des imperfections des lois actuelles relatives à la maternité et des souffrances qui en résultent. C'est

pourquoi le Centre social protestant a décidé de soutenir l'initiative pour une protection efficace de la maternité.

Par une telle prise de position, le CSP n'entend pas soutenir des partis, mais un projet de vie en société, fondé sur sa foi et son expérience. S. Ch.

Berne francophone

Un nouveau livre de Françoise Choquard

Jurassienne de Porrentruy, établie à Berne, de son nom d'état civil Françoise Wirz-Choquard, elle publie actuellement son deuxième roman, « Les Trois Maisons » aux Editions de la Prévôté. C'est un roman, comme son premier livre, « Douce et perfide mémoire », publié à Paris en 1977.

L'éducation de ses quatre filles est terminée ; la mère passe le flambeau de la « donnesse », comme elle aime à se définir, à l'écrivain qui sommeille en elle depuis si longtemps. Le nouveau métier est difficile, mal aisé, il faut l'apprendre par soi-même, remettant cent fois l'ouvrage en travail. Mais le résultat est là, tangible ; c'est une grande satisfaction vers la (jeune) cinquantaine de s'ouvrir la voie de l'écriture. Il y a, chez l'auteur, ce je ne sais quoi de déterminé, cette volonté de réussir, qu'il faut tenir comme un exemple de second souffle, après le ménage et les enfants, à l'heure où d'autres femmes se lamentent sur l'inutilité de l'existence. Et pourtant, la tâche ne manque pas à Françoise Choquard qui travaille à temps partiel à côté de la tenue de la maison ! Elle écrit à temps perdu, terme qui devient paradoxal quand on imagine la discipline que s'impose l'écrivain !

« Je m'installe bien au chaud, dans un coin tranquille », dit-elle. « Les Trois Maisons » reflètent effectivement la chaleur humaine et le regard tranquille de Françoise Choquard. Maison de l'enfance, maison de l'âge adulte et maison imaginaire des bonheurs impossibles : ce sont les trois lieux où s'imbriquent des souvenirs et des espoirs, des interrogations de femmes auxquelles la vie donne des réponses teintées de douce fatalité. Le roman n'est pas autobiographique, mais les déclarations de l'auteur, graphiques la sont prématurées de la mère affleure constamment au fil des pages. On ne peut s'empêcher de penser alors à la disparition, à la fleur de l'âge, de la mère de l'auteur...

Le style : de longues phrases, passant sans transition de l'actualité aux reminiscences de l'enfance et de l'adolescence, des réalités vécues au rêve parlé, témoignent d'une imagination sans cesse en éveil. Françoise Choquard use d'un style souple pour ce long monologue intérieur, intime, pudique, sensible. A.-M. S.

« Les Trois Maisons » (Ed. de la Prévôté), disponible en librairies.

(Nous parlerons prochainement d'autres auteurs femmes et de leurs livres).

Travaux féminins à l'honneur !

Mme Lina Fehr est une veuve de plus de 80 ans. Une de ces veuves qui dut trimer pour joindre les deux bouts en menant à bien l'édu-

cation de ses enfants. Puis, dans la fabrique de tricots qui l'occupait, elle se mit à penser à ses petits-enfants qui venaient au monde.

Quand vint le moment de la retraite, elle put enfin réaliser ses rêves. Tous les bouts de toile, tous les bouts de coton, de fils et de laine, tous les restes et les déchets qu'elle avait mis de côté durant tant et tant d'années, Mme Fehr les transforma en quantités de tableaux impressionnants.

Ses souvenirs d'enfance, les paysages chers à son cœur, l'astre lumineux, les sous-bois, les campagnes, sans oublier les contes de Grimm et de Perrault, tout a été créé. L'optique naïf de l'artiste ne laisse rien au hasard. C'est un art né de l'immense amour d'une grand-mère pour ses petits-enfants.

Le Jura bernois vient de bénéficier de l'exposition d'une soixantaine d'œuvres de Lina Fehr. Les femmes ont particulièrement apprécié ce genre de créativité.

Une visite chez l'artiste est chose possible : il suffit de prendre rendez-vous avec Mme Lina Fehr, 8587 Niederaach TG. G. M.

Jura

L'AFDJ a invité Jacqueline Berenstein-Wavre

L'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) a défini ses principaux objectifs lors de son assemblée des déléguées en mai à Delémont :

1. amélioration de la condition féminine
2. réunification.

Ce dernier terme mérite une explication pour les non-initiés ! L'AFDJ étant l'aile féminine du mouvement autonomiste, elle lutte pour l'émancipation des trois districts demeurés bernois afin de les amener à rejoindre le nouveau canton.

En invitant Mme Jacqueline Berenstein-Wavre comme oratrice de sa dernière assemblée des déléguées, l'AFDJ met un fort accent sur le statut de la femme et sur les questions qu'il suscite. Mme Berenstein-Wavre parla de la situation de la femme en Suisse et du rôle des associations féminines. En sa qualité d'ancienne présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, de députée au Grand Conseil genevois et de membre de plusieurs commissions fédérales, la conférencière put tracer un portrait de la situation de la femme en Suisse dont le niveau de vie est élevé par rapport aux femmes européennes. Le confort matériel a tendance à satisfaire les femmes ; elles ne sont pas motivées pour contester et la prise de conscience des inégalités est ainsi réduite, voire inexistante.

A ce propos, Mme Berenstein-Wavre dit sa conviction de s'adresser à des femmes qui ont pris conscience de certains faits puisqu'elles se sont engagées depuis longtemps pour la cause jurassienne et qu'elles l'ont défendue.

Inégalités juridiques et psychologiques

Les associations féminines tendent à sensibiliser les femmes et les hommes aux situations inéquitables dans le but de permettre l'épanouissement de tous. La conférencière